

RELIGIONS

Démission suspecte à la tête des protestants suisses

Après le départ intrigant de l'un des sept membres de l'exécutif de l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS), l'Eglise vaudoise s'allie avec d'autres Eglises cantonales du pays pour réclamer des clarifications.

JEUDI 14 MAI 2020 ANNE-SYLVE SPRENGER



LES Eglises réformées du pays, à l'instar de l'Eglise vaudoise, se mobilisent pour réclamer des clarifications sur «le conflit considérable» soupçonné au sein de leur exécutif national (photo prétexte). KEYSTONE

EGLISE RÉFORMÉE «Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'on a affaire à une situation nébuleuse», lâche Marie-Claude Ischer, présidente du Conseil synodal (exécutif) de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV). Le 24 avril, les délégués au Synode de l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) ainsi que les présidences des Eglises cantonales ont en effet appris la démission de la pasteure bâloise Sabine Brändlin, membre du

Conseil (exécutif) de l'EERS.

Dans un communiqué de presse, celle-ci annonçait sa soudaine démission en invoquant «des raisons personnelles ainsi que des divergences insurmontables». De son côté, le Conseil de l'EERS s'en tenait à annoncer le départ «d'un de ses membres», sans le nommer, précisant juste que cette démission «est liée à un dossier en cours», duquel cette personne «s'est récusée à cause d'une possible partialité». «Pour des raisons de protection de la vie privée, aucune autre information ne peut être donnée pour le moment», conclut-il. Des explications qui n'ont pas satisfait les directions des Eglises réformées du pays, à l'instar de l'Eglise vaudoise qui a déposé une interpellation commune, avec les Eglises d'Argovie, Berne-Jura-Soleure, Zurich et d'autres encore, pour réclamer des clarifications concernant «le conflit considérable» soupçonné au sein de leur exécutif national.

Dossier ou comportement problématique?

«Ces explications très lacunaires de la part de l'EERS laissent présager de grosses difficultés au sein du Conseil», formule Marie-Claude Ischer. Différents éléments viennent en effet renforcer la suspicion d'une affaire de taille, notamment le fait que «contrairement à l'usage, la communication de l'EERS n'exprime aucun regret ni remerciement».

Contactée par Protestinfo, la démissionnaire se refuse à tout commentaire. La présidente de l'Eglise vaudoise n'est pas surprise: «Je pense qu'elle ne peut rien dire de plus, car cela risque de se retourner contre elle.» Dans leur interpellation, les Eglises cantonales demandent des précisions sur les termes employés par le communiqué de l'EERS. «La récusation, la partialité, les motifs personnels et la protection de la vie privée relèvent de différents contextes juridique. De quel genre de dossier s'agit-il?» interrogent-ils. «C'est la grande question», expose Marie-Claude Ischer. «S'agit-il d'un problème de dossier, ou le conflit concerne-t-il une personne, ou le comportement d'une personne? Les incidences ne seront pas les mêmes.»

En tout, douze questions précises ont été adressées au Conseil de l'EERS, telles «Quelle personne est-il ici question de protéger?» ou «Qui réclame la 'protection de la vie privée'?» «En tant que l'une des quatre plus grandes Eglises cantonales, il nous paraissait important de montrer notre souci de clarification face à cette démission étrange», exprime encore la présidente de l'EERV. Un tel manque d'information attise les spéculations et autres rumeurs, ce qui n'est pas très sain», regrette-t-elle. «Ce d'autant plus qu'aura lieu dans un mois le premier synode (législatif) de la nouvelle EERS et que le moment est à la construction de l'avenir.» De son côté, le Conseil de l'EERS promet d'«analyser les questions posées et de donner dans les délais requis réponse au Synode», qui se tiendra de manière virtuelle, le 15 juin. Le président de l'Eglise évangélique réformée de Suisse EERS Pierre de Salis a aussi décidé de proposer, lors de ce synode, la création d'une commission adhoc. PROTESTINFO